



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Lundi 15 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Gènes, le 20 juin. — Le Piémont offre le tableau le plus pitoyable; les campagnes en sont presque abandonnées par les cultivateurs, que l'impossibilité de payer leurs loyers et les impôts met au désespoir. Les nobles assujettis à des taxes qui s'étendent jusques sur les domestiques, les privent non-seulement de leur luxe, mais de leur aisance, desirant presque aussi entièrement que le peuple, la venue des Français. Le peuple à Turin craint les troupes autrichiennes; ils font de grandes patrouilles, particulièrement la nuit, pour dissiper toutes les assemblées de trois ou quatre personnes. Beaucoup d'espions de toutes qualités courent les cafés et les promenades. On enferme tous les jours des citoyens dont on n'entend plus parler; les bons citoyens n'osent plus se montrer, la haute et petite noblesse conspire entr'elle; les paysans des campagnes, malgré le sermon des prêtres contre les Français, témoignent de l'impatience de leur esclavage et de leur misère. Il y a une désertion continuelle dans les troupes autrichiennes et piémontoises, lesquelles vivent fort misérablement; elles sont mal vêtues et mal payées, et dans un état pitoyable. Le régiment de Sardaigne a plus d'une fois manqué de pain: les

désertions sont si fréquentes, que les régimens sont plus ou moins réduits. A Bazalusso, dans le Tortonois, les bourgeois et les paysans ont le jour de la Fête-Dieu, crié *vive la liberté*, et arboré la cocarde française. Le gouvernement feint de l'ignorer.

FRANCE.

De Valenciennes, le 11 juillet. — Il n'est pas dans l'histoire de bombardement pareil à celui qu'éprouve cette malheureuse ville, 200 bouches à feu tonnent jour et nuit sur elle. Sa garnison fait continuellement des sorties qui coûtent chaque fois à l'ennemi plus que la perte d'une bataille. Le feu de la place ayant cessé, Cobourg crut qu'elle manquoit de munitions, résolut de l'escalader dans la nuit du 5 au 6, en lançant dans les fossés des barques pleines d'échelles. Ferrand les laissa approcher, et les foudroya ensuite. 6000 ennemis furent victimes de cette entreprise; le reste prit la fuite. Cobourg avoit dit qu'il sacrifieroit volontiers six mille hommes pour faire réussir ce projet; mais l'effort des rois coalisés échouera contre les murs de Valenciennes. Ses habitans, sa garnison périront plutôt que de se rendre.

Cobourg a trouvé le moyen on ne sait comment

ment ; de faire circuler dans Valenciennes des avis , par lesquels on engageoit les habitans à ne pas souffrir plus long-tems la dévastation de leur ville. Cet appel aux habitans soutenu de la plus vive artillerie , en a ébranlé plusieurs qui parloient de se rendre , le général Ferrand a fait afficher la Proclamation suivante :

CITOYENS ,

Le conseil-général de la commune m'a rendu compte des représentations que plusieurs citoyens et citoyennes lui ont faites , relativement à la malheureuse situation dans laquelle ils demeurant.

Comme vous , chers citoyens , je suis sensible à ce malheureux événement ; j'en verse même des larmes ; mais je ne peux envisager que mon devoir envers ma patrie. La loi me prescrit sous peine de mort , de ne pas abandonner la défense des remparts , jusqu'au terme quelle indique.

Voudriez-vous , qu'après avoir rempli jusqu'ici ma carrière avec honneur , je trahisse la nation et que j'aie porté ma tête sur l'échafaud ? Je peux bien être victime d'un assassin , mais je ne serai jamais traître à la patrie , et je mourrai à mon poste.

Songez , citoyens , que la ville de Valenciennes appartient à la nation entière. Elle est une des principales clefs de la France. Voulez-vous que je trahisse 25 millions de nos frères qui se reposent sur la force de cette place , et qui vraisemblablement font marcher une armée considérable pour venir à notre secours.

Vous voyez la barbare férocité avec laquelle les ennemis de la république bombardent et brûlent vos maisons. Vous courriez à un malheur bien plus grand , si ces hommes cruels et sanguinaires pouvoient jamais entrer dans vos murs. Vous savez les atrocités qu'ils ont commises dans les campagnes où des maisons brûlées , des filles et des femmes violées , des enfans égorgés , même au berceau et à la mamelle , présentent le tableau le plus horrible. Le même sort vous arriveroit : mais ce n'est pas tout encore , les Français tireroient de vous la vengeance la plus terrible : ils puniroient votre foiblesse en faisant raser la ville entière ; les blessés et les familles de ceux qui auroient eu le malheur de périr , seront toujours les enfans de la patrie et pen-

sionnés. Les représentans du peuple viennent de mettre à la disposition du conseil-général de la commune , une somme de 100,000 liv. de France , pour donner les secours en attendant que les pertes puissent être constatées et liquidées.

(La suite à demain.)

D'Orléans, le 9 juillet. — Je n'ai que le tems de vous dire que je l'ai échappé belle ; voici le fait ;

Je devois partir pour Lyon ; mais la municipalité d'Orléans , satisfaite de ma conduite , a demandé que je restasse , et elle l'a obtenu. J'ai écrit en conséquence sur-le-champ à Lyon , pour faire revenir mon aide-de-camp et mes équipages ; mais qu'a fait la municipalité de Lyon , qui me guettoit , comme un chat guette une souris ? Quand elle a vu que je ne venois pas à Lyon , elle a mis mes équipages en fourrière , tons mes domestiques en état d'arrestation , et mon aide-de-camp a été transféré à Pierre-An-cise , et est peut-être assassiné en ce moment. Jugez après cela du sort qui m'attendoit , le tout , parce que je suis patriote montagnard depuis le 14 juillet 1789. Je viens d'écrire en conséquence au comité de salut public , et au ministre de la guerre. *Signé DE HESSE* , général de division.

Paris. — La solennité de la fête qui a eu lieu hier à Paris , pour porter solennellement à la convention les procès verbaux de l'acceptation de la constitution , des 48 sections de Paris , a été bien troublée par le funeste événement de la veille , par l'assassinat de Marat. Voici comme on le raconte.

Le samedi à huit heures du soir , une femme de 25 à 26 ans , d'une figure agréable , est descendue de voiture à la porte de Marat ; montée à son appartement , elle a demandé avec instance à lui parler : il étoit au bain ; ses sollicitations étoient si pressantes que Marat a donné ordre de la faire entrer. Arrivée près de lui , elle lui a plongé un coup de couteau dans le sein ; on est accouru , on l'a sorti du bain , et placé sur son lit , où il est expiré un instant après. La femme , dit on , a eu le tems de descendre et de régagner sa voiture , où elle a attendu paisiblement qu'on la caprivât. Je m'en f. , s'est-elle écrié , le coup est fait , le monstre est mort. Marat n'étoit peut-être pas la

seule victime qu'on vouloit immoler, car on assure qu'aussi-tôt que le jugement a été prononcé à ces infortunés orléansois, qu'une femme s'est aussi élancée sur le président, pour le poignarder et qu'elle en a été empêchée. La section du théâtre français, sur laquelle Marat est mort, a notifié sur-le-champ son décès aux autres sections.

§ Les Marseillais se sont emparés d'Avignon ils n'ont pas brûlé une seule amorce. Voici comme on raconte cet événement : Les Avignonais instruits de l'arrivée des Marseillais, sont sortis accompagnés des troupes qui s'étoient réunies à eux, se rangent en bataille, accueillent les Marseillais d'une fusillade; ceux-ci marchent sans riposter; alors les Avignonais font volte-face, rentrent dans la ville, ferment la porte; les Marseillais pointent devant elle une pièce de 18; on bat la générale dans la ville, le tocsin sonne, personne ne sort. On député aux Marseillais; que voulez-vous? fraterniser. On demande 24 heures; une heure, et pas plus. On bat encore la générale, le tocsin sonne, nul ne bouge, on ouvre la porte, les mécontents se dissipent, et les Marseillais de s'accoler avec les citoyens, la réunion s'opère. pendant que les Marseillais s'avancoient, une colonnelonnaise descendoit le Rhône, et se disposoit à empêcher les Avignonais de faire aucune résistance. Il paroit que Nismes, Montpellier, et les autres grandes cités du midi vont se réunir; on ne connoit point leur plan. Veulent-ils former un gouvernement à part? veulent-ils venir sur Paris? veulent-ils s'unir au Nord et fédéraliser avec lui? voilà, sans-doute, un des grands événemens de la révolution.

§ Henriot est venu annoncer à la commune la mort de Marat. D'abord elle en doutoit, mais Henriot l'a assuré positivement. Méfiez-vous, dit-il, des chapeaux verts (l'assassin en portoit un.) jurons tous de venger la mort de ce grand homme; on l'a juré, on a ordonné que sur-le-champ Beauvalet, graveur, se transporterait chez le défunt pour mouler sa figure, et qu'on apposeroit les scellés sur ses papiers de peur qu'ils ne devinssent la proie des aristocrates.

§ Dans divers journaux, et notamment dans la *Chronique*, on lit l'article suivant:

« Nous ne pouvons que répéter à nos souscripteurs ce que nous leur avons déjà dit plusieurs fois. Quand notre journal ne leur parvient pas, c'est qu'il est arrêté. Toutes lettres de réclamations deviennent donc inutiles, ils se plaignent et nous aussi. »

§ Comme tous les journaux sont monotones, disoit un citoyen qui venoit d'en lire six de suite; ils se ressemblent tous. C'est depuis la liberté de la presse, lui répondit-on. (*Chronique*.)

§ La section de Molière et la Fontaine (quartier Montmartre), pressée de faire le recrutement pour envoyer des forces contre le département de l'Eure, a cru devoir envoyer quatre commissaires dans ce département, pour connoître au juste leurs motifs contre la capitale. Cette démarche a été mal vue à la commune, on y a prétendu que cette démarche avoit pour but de fraterniser avec les revoltés, de répandre contre Paris les calomnies les plus infâmes, et attirer la guerre civile dans ses foyers. On a même ajouté que des habitans de Paris s'étoient rendus dans ces départemens insurgés, pour solliciter les habitans à venir piller cette ville.

Dunouï vouloit que le conseil fit arrêter les commissaires des sections de Molière et la Fontaine; mais il a été observé que les mesures à prendre dans les circonstances actuelles, étoient du ressort de la police.

Ce que le conseil-général n'a pas cru devoir faire, le comité de salut public de la convention l'a fait, hier il manda ces quatre commissaires, et 40 citoyens de cette section les accompagnèrent. Le comité les ayant arrêtés, la section se leva toute entière et fit les réclamer en masse; en même tems elle envoya des députés à toutes les sections pour les prévenir de cette circonstance. Le comité de salut public a rendu la liberté aux 4 commissaires.

§ Le baron de Trenck, après s'être fait jacobin depuis quelques semaines, vient de se déclarer journaliste. Tous nos murs sont tapissés de la demande qu'il fait de souscriptions.

§ La convention a mandé à sa barre les citoyens Peloux et Castellanet, l'un président, l'autre secrétaire du comité central de Marseille. Ce comité voulant mettre le comble à sa ré-

bellion, a baptisé de leur nom, deux pièces de canon qui forment l'artillerie destinée contre Paris; L'une s'appelle Peloux, et l'autre Castellanet. Il a arrêté que les 32 sections seront marraines et qu'il sera écrit sur-le-champ à la prétendue convention que ce sont-là les deux membres qu'on envoie tonner à sa barre pour foudroyer l'anarchie.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Jambon St. André.)

Séance du Dimanche 17 Juillet.

Plusieurs députations et adresses apportent des adhésions des assemblées primaires à la constitution.

Un décret enjoint à Kellermann de donner aux commissaires de la convention toutes les troupes dont ils peuvent avoir besoin pour réduire les révoltés des Bouches du Rhône.

On accorde 197 millions pour les dépenses du mois de Juillet dernier, elles ont été moindres de cent quinze millions de celles du mois précédent.

Une députation de la section du théâtre français annonce que Marat n'est plus. L'orateur déplorant la perte de cette seconde victime de la liberté, en apercevant le portrait de Saint-Fargeau, peint par David, exposé dans la salle, dit : David, où es-tu? voici encore un sujet digne de ton génie. Me voilà, dit David, David n'oubliera pas Marat.

On alloit se répandre en digressions sur cet événement, lorsqu'on décide que le comité de sûreté en fera son rapport.

On accorde à un des prévenus de l'assassinat de Léonard Bourdon, mais acquitté par le tribunal révolutionnaire, une indemnité de six cents livres, et on décrète le principe que tous ceux qui seront déclarés innocens, seront dorénavant indemnisés en proportion de leur indigence.

Chabot fait le rapport sur l'assassinat de Marat Il annonce qu'il y a un complot formé par les députés du côté droit.

Barbaroux a adressé un courrier à Duperré, et ce courrier est précisément la femme qui a assassiné Marat. Il existe un autre complot, trois sections de Paris y trempent; mais le comité prend des mesures pour que Paris ne devienne pas un autre Marseille.

Une femme dont le port est majestueux, la taille élégante, les formes parfaitement bien prises, âgée de 25 ans, cachant sous une belle figure l'ame la plus atroce, (c'est ainsi que la peint Chabot) s'est introduite chez Marat à la faveur d'un billet où elle réclamait sa protection comme infortunée, l'a trouvé au bain, l'a assassiné avec un poignard bien acéré, si bien dirigé, que la victime n'a eu que le temps de dire : je me meurs.

Au lieu de fuir, cette femme s'est livrée elle-même, s'est glorifiée de cette action; elle sait qu'elle doit périr sur l'échafaud, et regarde avec le sourire de pitié, ceux qui veulent connaître ses motifs. Elle se nomme Marie-Charlotte de Corday, fille de Corday, écuyer seigneur d'Armand, née à Caen en 1768, depuis trois jours elle étoit à Paris. Le rapporteur dénonce que Duperré et Faucher paraissent ses complices.

Duperré prend la parole et dit qu'effectivement cette femme est venue le voir, l'a voulu conduire chez le ministre de l'intérieur, auquel elle avoit dit qu'elle des paquets à remettre, lui a conseillé d'aller rejoindre ses collègues du Calvados; mais ne lui a pas fait part de son dessein.

Faucher nie avoir en aucune part aux projets qui se préparent dans son département. L'assemblée n'en a pas moins décrété d'accusation Duperré et mis Faucher en arrestation. Les autres autres députés du Calvados sont pareillement arrêtés.

Buzot, Salles, Guadet, Biroteau et autres députés seront jugés par contumace, par le tribunal révolutionnaire.

Le reste de la séance est occupé par la fête civique de la commune de Paris.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année, 19 livres pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols. ée